

02-03 > OFFICIEL
**Présentation du
Conseil général**



05 > PRATIQUE
**Publication officielle
des tarifs électriques
pour 2010**



07 > VIE LOCALE
**Fête Nationale
en 2010 :
sur le pont !**



éditorial

Au-delà de la mode

Depuis quelques années, la consommation d'énergie est un thème à la mode et la question des énergies renouvelables constitue l'un des sujets les plus en vogue du débat politique. Les éoliennes, les capteurs solaires et les micro-centrales destinées au turbinage sont dans l'air du temps et apportent un élément de réponse aux préoccupations liées à la perspective d'épuisement des énergies fossiles et aux perturbations du climat.

St-Maurice n'échappe pas à la règle. Dans notre commune, après le turbinage des eaux du Jorat et la centrale Calorabois, c'est désormais la géothermie qui a le vent en poupe grâce au projet AGEPP et au réseau de chauffage à distance qu'il permettrait de constituer (voir p. 4). Si le Conseil municipal se lance avec enthousiasme et ambition dans ce projet, ce n'est pas simplement pour être dans le vent mais bien parce que, tout en étant conscient des risques d'échec inhérents à toute entreprise novatrice, il est intimement convaincu des perspectives exceptionnelles que la géothermie profonde réserve pour l'avenir.

L'exploitation de la chaleur des aquifères profonds de Lavey présente des avantages importants que notre Commune aurait tort de ne pas saisir : maîtrise

des sources d'approvisionnement en énergie, écologie et remplacement des énergies en voie d'épuisement. A cela s'ajoute la perspective d'offrir à notre ville un chauffage à un tarif stable et très concurrentiel. En demandant au Conseil général les crédits nécessaires à la participation à ce projet, le Conseil municipal ne cède donc pas à une mode mais s'engage pour l'avenir de notre commune sur le long terme.

En plus du risque de céder à un effet de mode, le choix des énergies renouvelables présente celui de la suffisance. Les préoccupations écologiques de notre temps doivent aller bien au-delà des seules questions liées à notre approvisionnement en énergie. Développer la géothermie c'est bien, mais ce n'est pas suffisant pour nous dédouaner de nos responsabilités vis-à-vis de notre planète.

Notre commune doit également se préoccuper de nombreuses autres questions comme, par exemple, le traitement des déchets, la gestion de nos espaces verts, la politique des transports ou la préservation de la réserve du Bois-Noir. Autant de sujets que nous aurons peut-être l'occasion d'aborder dans les prochains numéros...

Damien Revaz, Président de la Municipalité

INFORMATIONS

- Label « Fourchette verte à la Tuilerie »** > 06
- Cours de français pratique** > 09
- Reprise de la garderie Boule-de-Gomme** > 09

SOCIÉTÉS & VIE LOCALE

- La Forteresse historique recherche des guides** > 07
- La Dzèbe, le retour !** > 08
- Groupe Sports des Neiges & FC St-Maurice** > 08

ENVIRONNEMENT

- Place de ramassage des objets encombrants « Sous le Scex »** > 14

ACTUEL

- Le projet « Alpine Geothermal Power Production »** > 04

TRAVAUX

- Réfection de la HEP** > 10-11
- Couverture du site du Martolet** > 12-13
- Avancement du projet de C.O.** > 15

CONSEIL MUNICIPAL

- Extraits des décisions des 2e et 3e trimestres 2009** > 16

Conseil général 2009-2012

Présentation de notre organe législatif

Le Conseil général est le pouvoir législatif de notre commune, c'est-à-dire son « parlement ». Il remplace l'assemblée primaire que connaissent d'autres communes. A St-Maurice, il est composé de 30 personnes (actuellement 16 hommes et 14 femmes).

Les principales tâches du Conseil général sont l'approbation du budget et des comptes ainsi que l'adoption des règlements communaux (par exemple : règlement sur les constructions). Lors de sa prochaine séance du mois de décembre, le Conseil général de St-Maurice se prononcera ainsi sur le budget 2010, sur l'octroi d'un crédit pour la participation de la Commune au projet AGEPP (voir page 4) et sur le nouveau règlement communal relatif à l'état major de crise.

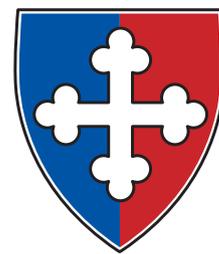
Le bureau du Conseil général est composé de son président (Damien Coutaz, PDC), de son vice-président (Jean-Jacques Bellon, PLR), de sa secrétaire (Laura Richard, PLR) et des chefs des groupes politiques : Patrick Althaus (PDC), Damien Abetel (PLR) et Anita Charrière (PS).



Le bureau du Conseil général pour la législature 2009-2012. De gauche à droite : Laura Richard, Damien Abetel, Jean-Jacques Bellon, Damien Coutaz, Patrick Althaus, Anita Charrière.

Les 30 Conseillères et Conseillers généraux :

Ahmeti	Albert	PDC	Abetel	Damien	PLR	Bruchez	Doris	PS
Althaus	Patrick	PDC	Bavaud	Dominique	PLR	Bruchez	Janick	PS
Coutaz	Damien	PDC	Bellon	Jean-Jacques	PLR	Charrière	Anita	PS
Coutaz	Stéphanie	PDC	Brouchoud	Mireille	PLR	Studer	Jean-Marc	PS
Costa	Catherine	PDC	Cabizas	Silvia	PLR			
Deferr	Valérie	PDC	Crittin	Raphaël	PLR			
Esberrat	Yannick	PDC	Husaj	Violette	PLR			
Farquet	François	PDC	Lafarge	Fabien	PLR			
Formaz	Dominique	PDC	Magnin	Pascal	PLR			
Genoud	André	PDC	Maury	Sandrine	PLR			
Gex-Roduit	Nadine	PDC	Richard	Laura	PLR			
Lavanchy	Marc	PDC						
Monnay	Samuel	PDC						
Pfister	Dominique	PDC						
Steiner	Lucien	PDC						



Interview de M. Damien Coutaz, Président du Conseil général

L'utilité du Conseil général est fréquemment remise en doute, sous prétexte qu'une assemblée primaire serait suffisante. Partagez-vous cette opinion ?

A mes yeux un Conseil général à St-Maurice se justifie pleinement. S'il est vrai que sa population de 4000 habitants lui vaut souvent l'appellation de « grand village », St-Maurice bénéficie malgré tout d'infrastructures importantes et abrite de nombreuses institutions dignes des plus grandes communes de ce canton. Les dossiers à traiter y sont donc forcément très variés et souvent assez complexes. Avec un Conseil général composé de 30 personnes au profil très différent, il est relativement aisé de constituer des commissions qui pourront étudier, décortiquer et enfin juger ces différents dossiers, ce qui n'est pas forcément le cas avec une assemblée primaire.

Avec un Conseil général comportant trois groupes politiques, le risque de politisation des débats est bien réel alors que l'on pourrait penser qu'une assemblée primaire serait plutôt épargnée par ce genre de travers. Pourtant, durant mes cinq années passées au Conseil général, j'ai pu constater que ce phénomène restait marginal et que nous sommes actuellement bien loin des joutes verbales houleuses entre chefs de groupes qui animaient les séances d'autrefois... et peut être un peu trop loin puisque j'ai le sentiment que le Conseil général pourrait être plus actif et jouer pleinement son rôle de représentant de la population. Il faudra à l'avenir améliorer l'interaction entre les citoyens et leurs représentants au Conseil général.

S'il existe déjà des outils assez efficaces pour assurer une communication entre les autorités et les citoyens, l'inverse n'est pas forcément vrai. Et c'est précisément l'un des défis majeurs que devra relever le bureau du Conseil général durant cette législature.

Quels sont les principaux dossiers qui occuperont le Conseil général jusqu'à la fin de la législature ?

A ce jour, quelques grands dossiers sont à un niveau déjà bien avancé et devraient aboutir durant la législature. Je pense bien évidemment à la construction du nouveau cycle d'orientation et sa salle de gymnastique double ainsi que la salle de spectacle et un emplacement pour les manifestations diverses. La question de la réaf-

fectation des bâtiments actuels sera également un objet sur lequel le Conseil général devra plancher.

La réfection de l'Avenue d'Agaune, autre projet d'envergure, sera vraisemblablement traitée courant 2010. C'est un projet récurrent mais qui semble cette fois être à bout touchant... les finances communales trancheront !

Il y aura très probablement un objet traitant de la circulation automobile et piétonne au sud de St-Maurice (Les Marais, Bois-Noir, Epinassey). Celui-ci est lié à la construction du centre de contrôle poids lourds sur le site de l'usine « ex-Bois Homogen » et l'aménagement des routes de desserte.

Et finalement, des projets concernant les énergies renouvelables ou l'aménagement du territoire sont également en cours d'analyse mais il est encore trop tôt pour dire s'ils aboutiront devant le Conseil général durant cette législature.

Quels seraient vos arguments pour encourager un citoyen à se porter candidat au Conseil général ?

Le premier argument est celui de l'implication dans la vie communautaire. En s'engageant au Conseil général on passe du rôle de spectateur à celui d'acteur. Il est très gratifiant de constater que le travail accompli a souvent des retombées bien tangibles sur notre vie de tous les jours et donne l'impression de pouvoir faire avancer les choses. Cette activité permet également de partager des expériences, échanger des idées ou des préoccupations avec des personnes que l'on n'aurait probablement pas connues dans un autre contexte. C'est un enrichissement personnel fantastique.

Il faut bien évidemment avoir un peu de temps à consacrer à la tâche. Lorsqu'on me demande quel est le temps nécessaire à cette fonction, je réponds : « le temps que vous voudrez bien lui consacrer ». Il faut compter un minimum de deux séances annuelles et y ajouter quelques commissions ad-hoc selon l'intérêt des conseillers. Mais quand on aime on ne compte pas, n'est-ce pas ?

La présidence du Conseil général fait de vous le premier citoyen de St-Maurice. Comment percevez-vous ce rôle ?

En réalité je vois en cette fonction deux rôles bien distincts : le premier consiste à gérer et



Damien COUTAZ

Né le 25 mars 1974.

Marié à Anik, papa de Guillaume et Romain

Formation d'économiste HEC, actuellement Manager de Projet chez Nestlé.

Hobbies : tennis, basket

organiser le Conseil général avec les membres du Bureau. Le second est un peu moins formel et consiste à assurer un rôle de représentation. Cette dénomination de « premier citoyen » peut sembler désuète, et je dois bien vous avouer qu'à mes débuts en tant que président je lui avais attribué une connotation plutôt honorifique.

Ce point de vue a passablement évolué au fil des invitations reçues à ce titre pour les diverses manifestations ou cérémonies en terre agaunoise. En tant que « délégué des citoyens agaunois », j'ai le privilège de pouvoir régulièrement côtoyer les différentes institutions politiques, culturelles, sportives, juridiques, militaires ou religieuses de la ville et du canton. Ceci me permet non seulement d'avoir accès à des informations très utiles mais également de discuter et d'expliquer les décisions du Conseil général qui ont bien souvent un impact sur le quotidien de ces institutions. Je prends donc ce rôle très au sérieux et répond favorablement le plus souvent possible aux diverses sollicitations.

Un projet majeur en matière d'énergie renouvelable

A comme AGEPP



Claude-Yvan Marcoz,
Conseiller municipal

Le projet Alpine Geothermal Power Production (AGEPP) vise à exploiter les ressources géothermiques que recèle notre région. La commune de Saint-Maurice participe à ce projet.

Baptisé « Alpine Geothermal Power Production » (AGEPP), ce projet vise à exploiter la chaleur des aquifères profonds dans les Alpes. La commune de St-Maurice participe à ce projet avec les partenaires suivants :

- la commune de Lavey,
- la Bourgeoisie de St-Maurice,
- CESLA SA (société fondée en 1999 par le Canton de Vaud pour l'exploitation des sources de Lavey),
- l'Office fédéral de l'énergie (OFEN),
- le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) de l'Etat de Vaud,
- le Service de l'énergie (SEN) de l'Etat du Valais,
- les Forces Motrices de l'Avançon et
- Romande Energies Renouvelables.

POURQUOI LAVEY-LES-BAINS ?

Au terme des premières études, le site de Lavey-les-Bains a été retenu comme le plus favorable.

Il présente les caractéristiques suivantes :

- cibles géothermiques relativement claires, situées à environ 3 km de profondeur ;
- température attendue des fluides profonds de l'ordre de 110°C ;
- contexte régional favorable pour la production d'électricité et la valorisation de la chaleur.

L'étude de faisabilité a permis de modéliser différentes variantes d'exploitation (production d'électricité et valorisation de la chaleur par les bains et un réseau CAD à St-Maurice), elle a permis de démontrer la rentabilité économique du projet.

La Commune de Saint-Maurice a déjà montré son soutien financier à ce projet lors de la précédente législature et consolide aujourd'hui sa volonté de voir aboutir le projet.

Pour cela, le Conseil municipal a pris la décision de s'engager plus à fond sur le plan financier. Le Conseil Général sera d'ailleurs amené à s'exprimer à ce sujet en décembre 2009.

QUEL INTERET POUR LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE ?

L'enjeu énergétique actuel et futur nous concerne tous et la volonté de se détacher petit à petit des énergies fossiles devient un devoir. L'opportunité de disposer d'un sous-sol riche en chaleur naturelle est une chance. Dès lors, nous porterions préjudice aux générations futures en ignorant les nouvelles technologies. Ce projet est ambitieux : forage de grande profondeur, valorisation de la source sous forme d'énergie électrique et utilisation finale de l'eau chaude sous la forme de Chauffage A Distance (CAD). Le Conseil communal est prêt à affronter ces différents défis en collaboration étroite avec les différents partenaires énoncés précédemment.

A ce jour, l'étude est terminée et la phase de devis est en cours. L'objectif est une réalisation du forage entre 2010 et 2011 et la mise en service de la station électrique ainsi que du chauffage à distance en 2012.

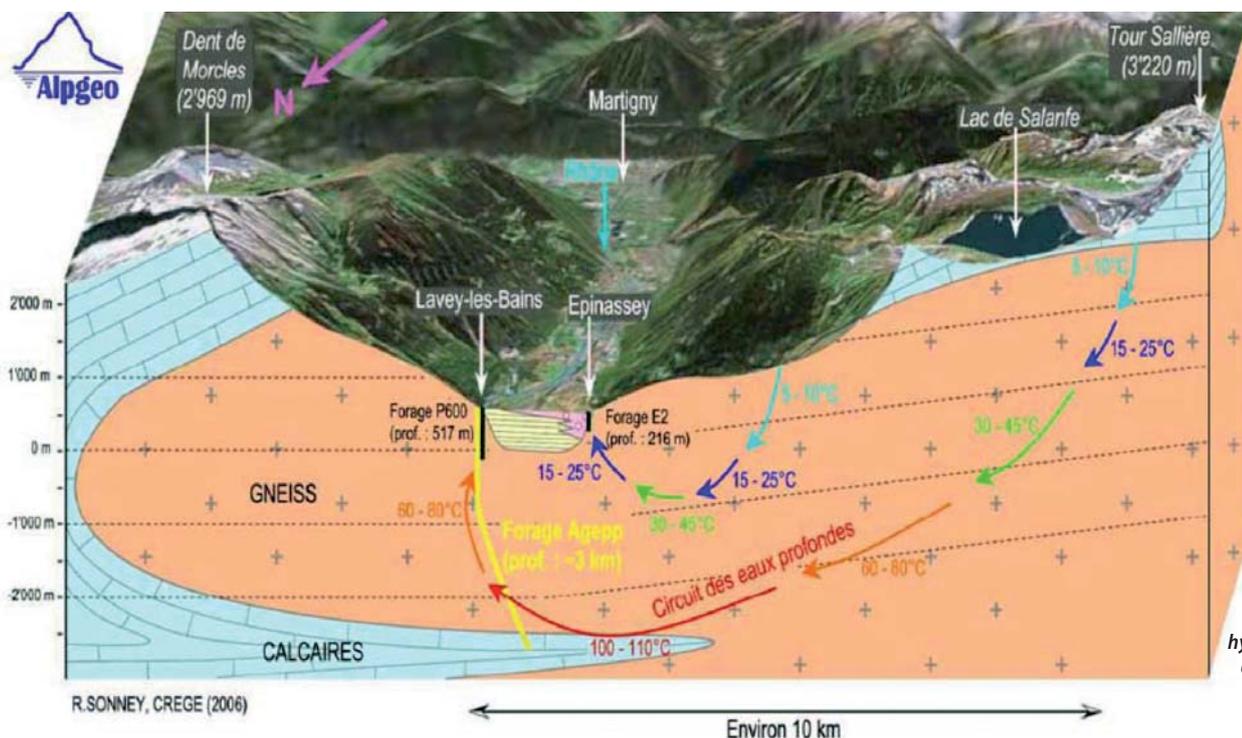


Schéma hydrogéologique des circulations d'eau profonde dans la région de Lavey.

Service électrique

Publication officielle des tarifs 2010



Christian Moinat
Conseiller municipal
SI Saint-Maurice

Le Conseil municipal a fixé le prix du timbre du réseau basse-tension et adopté les tarifs électriques pour 2010. Malgré une hausse du prix d'achat de l'énergie auprès de notre fournisseur et la réintroduction d'abonnements, les tarifs communaux seront relativement proches des tarifs 2009. Les principaux bénéficiaires seront les clients du tarif «puissance» dont la taxe passera de 20 à 10 francs.

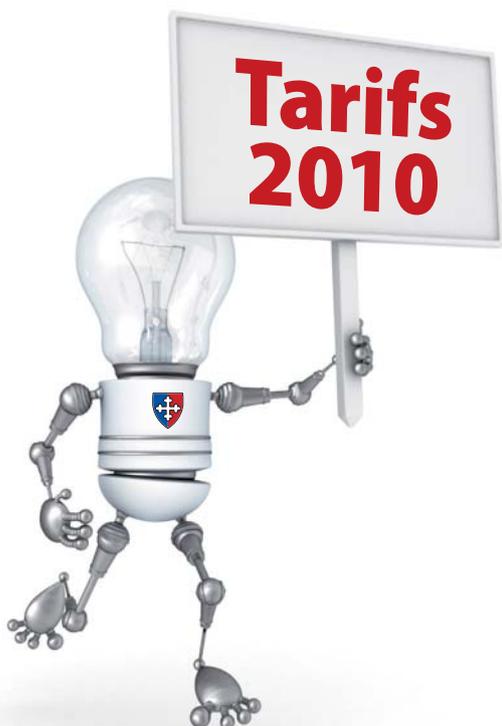
La nouvelle législation fédérale impose de recalculer et de publier chaque année le coût du réseau (timbre d'acheminement). De plus, le contrat qui lie la Commune de Saint-Maurice à son fournisseur (les services industriels de la Ville de Lausanne) prévoit une légère hausse du coût de l'énergie pour 2010 (qui passe de 12 à 13.45 ct/kWh). Dans ces circonstances, le Conseil municipal devait adopter de nouveaux tarifs pour 2010, comme il devra désormais le faire chaque année.

Le Conseil municipal a décidé de maintenir la même structure tarifaire que pour 2009, à savoir le maintien de 4 tarifs : simple, double, puissance et temporaire (Agaune-Infos no 28). Il a par contre réintroduit les abonnements,

lesquels n'entraînent aucune hausse dès lors que leur prix est compensé par une réduction du prix du kWh.

Le prix de l'électricité comprend le coût de l'énergie (13.45 ct/kWh en 2010), les timbres d'acheminement basse tension (4.45 ct/kWh) ainsi que moyenne et haute tensions (3,19 ct/kWh), les services-système facturés par Swissgrid (0.40 ct/kWh), une taxe fédérale pour le fonds destiné aux énergies renouvelables (0.45 ct/kWh) et la TVA.

Les clients soumis au tarif « puissance » paient également une taxe puissance (10 Fr./kW). Ces coûts sont couverts par l'abonnement et le prix facturé aux abonnés du réseau.



Dénomination du tarif	Taxe base Fr.	Prix calculé ct/kWh	Timbre HT-MT et BT ct/kWh	Energie ct/kWh	timbre THT ct/kWh	TOTAL cts/kWh
-----------------------	------------------	------------------------	------------------------------	-------------------	----------------------	------------------

Tarif simple	60.00	19.82	5.81	13.61	0.40	19.82
Tarif double HP	120.00	21.12	6.98	13.74	0.40	21.12
Tarif double HC	---	16.61	3.29	12.92	0.40	16.61
Tarif puissance HP	120.00	19.00	6.17	12.43	0.40	19.00
Tarif puissance HC	---	13.41	2.88	10.13	0.40	13.41
Tarif pointe (Fr./kW)	10.00					
Tarif chantier		31.80	9.68	21.72	0.40	31.80

HP = heures pleines / HC = heures creuses HT = haute tension / MT = moyenne tension / BT = basse tension / THT = très haute tension



Les tarifs détaillés ainsi que le règlement communal et ses annexes sont disponibles sur le site internet communal www.st-maurice.ch

Label «*Fourchette verte junior*» au collège de la Tuilerie

Une brigade attentive à l'équilibre nutritionnel



Philippe Dubois
Vice-président de
la Municipalité

Chaque jour, environ 250 repas sont servis aux élèves du cycle d'orientation de Saint-Maurice. Portrait de Stéphane Bassot, un chef de cuisine au service d'une clientèle exigeante...



M. Stéphane Bassot, chef de cuisine auprès de DSR

Stéphane Bassot a rejoint DSR il y a plus de cinq ans, en tant que chef de cuisine d'un EMS dans un premier temps, avant d'être promu gérant du Collège de la Tuilerie.

Valaisan d'adoption depuis bientôt 15 ans, c'est après son service militaire que Stéphane Bassot a rejoint la Suisse et a enrichi son expérience professionnelle dans différents établissements étoilés de la région.

Le choix pour cette profession a été influencé par son frère qui avait également fait un CFC de cuisinier. «*Cuisiner pour des convives est très agréable*

et très intéressant » nous dit-il.

Son expérience chez DSR lui a permis d'approcher deux types de clientèles totalement distincts de par leur âge : les personnes âgées et les enfants. Toutefois maintenir l'appétit, susciter l'intérêt et solliciter la curiosité restent des axes essentiels pour ces deux populations.

Le label fourchette verte junior appliqué dans le collège de la Tuilerie est toujours présent dans les recettes du chef. En effet, grâce au travail du chef, les élèves dégustent chaque jour des légumes de saison sous différentes formes. Dans un esprit didactique, les plats sont élaborés d'une part pour répondre aux besoins nutritionnels de jeunes étudiants en pleine adolescence, d'autre part dans le but de faire découvrir des associations gustatives différentes. La composition de l'assiette est donc répartie entre les légumes, les féculents et les protéines, avec un minimum de matières grasses. L'organisme des élèves reçoit ainsi tous les apports énergétiques nécessaires pour une croissance harmonieuse.

Cette mission est loin d'être évidente pour l'équipe de 4 personnes qui travaille en cuisine. Les élèves sont nombreux, parfois turbulents, et les goûts et la curiosité diffèrent beaucoup d'un enfant à l'autre.

Mais l'ambiance et la cohésion de la brigade permettent d'avoir de très bons contacts avec les élèves qui prennent leur repas quotidiennement au collège. Environ 250 repas sont ainsi servis chaque jour dans cet établissement, en sensibilisant chaque jeune aux bienfaits d'une alimentation saine et équilibrée.

Tous les quinze jours, le chef organise des animations culinaires autour d'un produit de saison. Les élèves ont ainsi pu récemment découvrir la châtaigne et ont terminé la semaine avec une tartelette aux marrons qui a remporté un vif succès !

Stéphane Bassot est un chef ravi de faire plaisir aux enfants et de les accompagner dans la découverte culinaire dans une ambiance décontractée.

Un grand coup de chapeau à ce chef et à toute son équipe !



Qu'est-ce que le label « Fourchette verte » ?

Fourchette verte est un label de restauration de qualité, qui cherche à concilier plaisir et santé, dans le cadre de la promotion de la santé et la prévention de certaines maladies (divers cancers, pathologies cardiovasculaires, obésité).

Implicitement, en améliorant les connaissances en matière d'alimentation et de santé, Fourchette verte tente de modifier non seulement le comportement des restaurateurs mais également, par effet démultiplicateur, celui des consommateurs.

La déclinaison **Fourchette verte junior** est l'adaptation du label aux restaurants et unités d'accueil destinés aux enfants entre 4 et 15 ans.

Fourchette verte junior, c'est:

- proposer des menus variés, sains et équilibrés,
- offrir un environnement sain en respectant la législation concernant l'hygiène et en instaurant le tri des déchets.

Fourchette verte est une association à but non-lucratif fondée par les départements de santé des cantons latins et bénéficie du soutien de Promotion Santé Suisse.



Plus d'infos sur
www.fourchetteverte.ch

Dix ans après...

La Fête Nationale sur le Rhône avec nos voisins



Pierre-Yves Robatel
Conseiller municipal

On se souvient des nombreuses célébrations ayant marqué le passage à l'an 2000. Cette année-là, les communes de Saint-Maurice et Lavey-Morcles avaient choisi de célébrer la Fête Nationale ensemble, sur le pont du Rhône. 10 ans plus tard, elles « remettent le couvert »...

Les festivités mises sur pied à l'époque avaient attiré bon nombre de concitoyennes et concitoyens à célébrer ensemble la Fête Nationale sur le Rhône, et d'excellents souvenirs sont restés gravés dans les mémoires.

Tout en veillant à garder un caractère exceptionnel à ce type d'événement, il a paru judicieux aux Conseils municipaux et Sociétés de Développement des deux communes de renouveler, dix ans plus tard, l'expérience d'une fête en commun, rapprochant nos deux populations.

Les détails du programme sont en cours d'élaboration et vous seront communiqués ultérieurement, notamment par le biais d'« Agaune Infos », mais nous vous enjoignons d'ores et déjà à réserver les dates

samedi 31 juillet et dimanche 1er août 2010

durant lesquelles le pont sera couvert, aménagé et dédié à la fête !

Pour l'anecdote, l'année 2010 marquera également les 40 ans de l'incendie du pont de bois qui reliait jadis les deux rives.



Appel aux sociétés locales

Comme chaque année, la Société de Développement et la Commune mettent au concours l'organisation de la Fête Nationale auprès des sociétés locales de Saint-Maurice. Vu le caractère exceptionnel de la manifestation de 2010, l'organisation de celle-ci pourrait même être confiée à plusieurs sociétés, sachant que du côté de nos voisins de Lavey-Morcles, les sapeurs-pompiers assurent la mise sur pied de la Fête Nationale.

Les candidatures des sociétés sont à adresser à l'Administration communale de Saint-Maurice, case postale 83, 1890 Saint-Maurice, avant le 1er décembre 2009.

Fort de Cindey à Saint-Maurice

Recherche de guides



Jean-Didier Roch
Conseiller municipal
Président de la Fondation

La Fondation Forteresse historique de Saint-Maurice recherche des personnes désireuses de fonctionner comme guides du Fort de Cindey. Les futurs guides seront formés en début d'année prochaine.

Merci de répondre avant le 15 décembre à :
Forteresse historique de Saint-Maurice
Case postale 22
1890 Saint-Maurice
ou par mail à jeandidier.roch@bluewin.ch

INSCRIPTION « GUIDE DE FORTERESSE »

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Signature :

 A voir : www.forteresse-st-maurice.ch



Un lieu prisé par nos jeunes

La Dzèbe : le retour !

Lieu de rencontre et d'animation socioculturelle pour tous les jeunes de 12 à 20 ans de St-Maurice et de la région, la Dzèbe est soutenue financièrement par la Commune, ainsi que par la générosité des citoyens, des entreprises, des congrégations ou encore de la Loterie Romande. Nous tenons à les remercier chaleureusement.



Françoise Jayet,
Conseillère municipale

Tu es un jeune de 12 à 20 ans de St-Maurice et de ses environs ?
N'hésite plus ! Rejoins-nous à la Dzèbe et fais-nous part de tes idées pour faire vivre ces lieux.
Tu sais où nous trouver...

Après treize années de service en tant qu'animatrice du centre, Anne-Marie Roduit-Thétaz cède sa place. Nous lui adressons toute notre gratitude pour tout ce qu'elle a su apporter à la jeunesse de notre ville. Elle laissera dans le cœur de plus d'un le souvenir de son enthousiasme, de son professionnalisme et de sa bienveillance.

Dès le 26 août 2009, deux nouvelles animatrices, Isabelle Frossard de Vollèges et Christèle Gaillard de St-Pierre-de-Clages, lui succéderont. Le comité de l'association leur souhaite la bienvenue et les encourage pour ce nouveau défi.

L'objectif de la Dzèbe est, avant tout, de favoriser la rencontre entre jeunes. Les activités proposées leur permettent de se divertir, de se sentir accueillis dans un lieu qui leur est propre, d'accéder à des responsabilités et de développer des projets.

en bref

Dîner-spectacle du FC St-Maurice

Afin de mettre un terme en beauté aux festivités de son 100e anniversaire, le FC Saint-Maurice vous convie à un dîner-spectacle, concocté par la brigade des Bains de Lavey et animé par Les Tréteaux du Parvis de St-Maurice, le

Samedi 14 novembre 2009
Centre sportif de St-Maurice

Apéro dès 19h00
Buffet froid et buffet de dessert

Prix : Fr. 100.- p. pers. (couple Fr. 180.-)
y.c. 1 bouteille de vin pour 4 pers.

Inscriptions :
Tél. 024 485 30 14 / Fax 024 485 31 02



Consultez également le site de Leodance : www.leodance.ch

Une activité pour tous

Le groupe « Sports Des Neiges »

Claude-Yvan Marcoz,
Président SDN

Passer les week-ends en famille, avec des amis, à la montagne, à la neige pendant cet hiver ?

Comment faire ? Rejoignez-nous !!!

Au programme : 3 à 4 sorties de qualité, un week-end en altitude, des sorties last minute, des sorties à peaux de phoque, raquettes, luge, une course de coupe du monde FIS et tout ça avec l'assurance de rencontrer des Agaunois et d'autres, même de loin, qui ont envie de partager une journée d'amitié, de joie, de glisse et de rigolade.

Comme on dit, plus on est de fous plus on rit !

Si vous êtes indécis, découvrez quelques clichés pour vous donner une idée de l'ambiance des sorties par une petite visite sur Internet : <http://picasaweb.google.com/agaune>



Notez déjà les dates suivantes :

12 novembre : Assemblée générale
Sorties : 24 janvier 2010
28 février 2010
... avril 2010

Nouveauté : Week-end sur 3 jours les 19, 20 et 21 mars 2010 !



? **Contacts :** Bénédicte ou Claude-Yvan Marcoz - 024 485 38 42 - cy.marcoz@macadesign.ch
Natacha ou Xavier Bruchez - 024 485 41 39 - nbruchez@netplus.ch

A destination des communautés étrangères de Saint-Maurice

Cours de français pratique

Ces cours s'adressent aux débutants et visent à favoriser l'intégration de personnes non francophones dans la vie de tous les jours.

Durée : deux heures
Jours : tous les lundis de 13h30 à 15h30
tous les jeudis de 19h30 à 21h30
Lieu : Cercle des loisirs (à côté du bureau de la police municipale)
Prix : Fr. 50.- par personne (livre inclus)



Inscriptions et renseignements :
024 485 27 39
Inscription possible en tout temps.



30 ans après la naissance de « Croquelune »

« Boule de Gomme » rebondit dans le giron communal

En 1979 naissait l'association Croquelune, de l'initiative de quelques mamans qui pensaient qu'une structure d'accueil pour les enfants manquait à Saint-Maurice.

En 2004, l'association était dotée de nouveaux locaux et prit le nom de « Boule de Gomme ». La crèche-garderie-UAPE accueille aujourd'hui 138 enfants issus de 120 familles.

Lors de son assemblée générale 2009, l'association Boule de Gomme a décidé de cesser ses activités au 31 décembre prochain, la professionnalisation et l'importance de la crèche-garderie-UAPE étant devenues difficilement conciliables avec la structure de l'association.

UNE STRUCTURE NECESSAIRE

Convaincu de l'utilité et de l'importance de ce service pour la population agaunoise et de la nécessité d'assurer la pérennité de la crèche-garderie-UAPE à St-Maurice, le Conseil municipal a décidé que la Commune reprendrait les activités de l'association dès le 1er janvier 2010.

Aucun changement donc pour les parents qui pourront continuer à faire confiance à la crèche-garderie-UAPE Boule de Gomme, tous les contrats de l'association étant repris dès le 1er janvier 2010 par la Commune de St-Maurice.

Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier toutes celles et ceux qui se sont succédé au comité de l'association depuis 30 ans pour faire naître puis se développer le projet d'une structure pour la petite enfance à St-Maurice. Le Conseil municipal exprime ici toute sa gratitude à celles et ceux qui ont fait œuvre de pionner et ont donné bénévolement de leur temps, de leurs compétences et de leur enthousiasme.



Haute école pédagogique de Saint-Maurice

La HEP fait peau neuve pour fêter ses dix ans d'existence



Philippe Dubois
Vice-président de la Municipalité
avec le concours de
M. Patrice Clivaz, directeur HEP.

Durant l'année scolaire 2010-2011, la Haute Ecole Pédagogique (HEP) fêtera ses 10 années d'existence. Avec les travaux en cours depuis cet été pour sécuriser, rénover et « terminer » le bâtiment principal, la HEP renforce la qualité de sa présence en terre agaunoise, ce qui est un plus pour toute la région.

Patrice Clivaz, directeur de l'institution depuis l'été 2005 nous rappelle la mission toujours en croissance de la HEP et nous présente le nouveau visage de l'institution.

Au début du troisième millénaire, l'institution cantonale de formation des enseignants a pris ses quartiers en terre agaunoise, succédant à l'École de cadres, laquelle avait également succédé au collège Regina Pacis. Construit en 1963, sur la base d'une esthétique avant-gardiste qui supporte bien le poids des ans, avec un positionnement qui permet de disposer d'une vaste et très agréable zone de nature, le bâtiment ne fut bien évidemment pas conçu selon les normes actuelles de protection sismique.

Dès son entrée en fonction, le nouveau directeur

Patrice Clivaz constata toutefois que divers éléments laissaient songeurs. Le bâtiment n'avait en effet jamais été totalement terminé, de vastes sous-sols existants n'étaient ni accessibles, ni efficacement utilisés. Durant des décennies, ces derniers abritèrent ainsi un dépôt de pierres archéologiques, alors que la croissance de l'école conduisait la direction à faire constamment face à des situations toujours plus pénibles en termes d'insuffisance de locaux.

DES CONTAINERS PROVISOIRES POUR 10 ANS

D'entrée, les locaux de l'ESCEA furent insuffisants pour accueillir la HEP, tant et si bien que l'Etat du Valais installa des containers de chantier, qui ne devaient théoriquement connaître qu'une brève utilisation. Malgré des travaux d'habillage qui les recouvrirent d'un toit et d'une paroi nord, ces containers n'eurent jamais pour vertu d'embellir l'entrée de la cité, bien au contraire. L'action conjointe de la Direction de la HEP et de la Municipalité de St-Maurice déboucha donc sur un âpre faisceau de discussions avec le Service des bâtiments.

Entre autres grâce à l'appui efficace du Chef du Département Claude Roch, de l'ancien Conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet et de son successeur Jacques Melly, la décision de débloquer 2 millions de francs d'investissements pour mettre à jour le bâtiment et supprimer les containers fut prise en ce début d'année 2009.

UN CORPS DE BATIMENT POUR STABILISER LE BATIMENT

Préparé sous la responsabilité de l'ancien architecte cantonal Bernard Attinger, puis conduit par son successeur Olivier Galetti, le programme adopté prévoit trois éléments essentiels.

Tout d'abord la fin de la construction des sous-sols, avec la création d'une salle de chant et d'une

zone d'étude. Ensuite, la construction à travers tout le bâtiment de murs de stabilisation sismique qui couvrent les trois étages. Enfin, sur la façade nord, en face du home Saint-Jacques, c'est un corps de bâtiment totalement neuf qui est construit, avec la fonction de stabilisation sismique de la partie contre laquelle s'appuient les bureaux des professeurs, ce qui permettra la suppression des containers.

De nombreuses entreprises, toutes sises en Valais dans un rayon entre Monthey et Martigny, œuvrent depuis cet été sous la conduite de l'architecte monthésan Christophe Raboud, profitant ainsi d'un investissement de premier plan en période de crise économique. Les circulations internes du bâtiment seront également modifiées.

Un nouvel accès de plain-pied du côté de la route du Simplon, représentant une carte de visite bien visible depuis la zone « Migros-Atelier » est prévu. L'escalier principal descendra jusqu'au sous-sol et une nouvelle zone conviviale pour les étudiants sera aménagée sous l'auditorium de 60 places mis en place en 2006 et toujours à disposition de la population agaunoise.

Réalisés en cohabitation pas toujours facile avec l'année scolaire, ces travaux ont conduit la HEP à trouver des solutions provisoires qui, par exemple, ont concentré le maximum de monde dans les autres locaux de l'école, à savoir le Dépôt derrière St-Augustin et le dernier étage de la Médiathèque.

La modification de l'entrée à plain-pied



RENFORCER LA PLACE SCOLAIRE AGAUNOISE

Aux alentours de Pâques 2010, la HEP pourra donc disposer d'un bâtiment totalement assaini, tant au niveau de sa sécurité, de sa capacité que de son attractivité.

Divers contacts sont pris à ce jour entre la Direction de la HEP, le DECS, la Municipalité et les écoles de St-Maurice pour fêter avec panache la fin de ces travaux et le dixième anniversaire de la HEP, lequel coïncidera plus ou moins avec le début d'une ère nouvelle pour la place scolaire agaunoise, puisque les travaux du nouveau Cycle d'orientation devraient également débuter.

A côté du Collège de l'Abbaye et des autres écoles sises à St-Maurice, la HEP renforce donc par ces travaux sa présence à St-Maurice et ce signe politique est d'importance pour démontrer la volonté du Valais de créer de la valeur ajoutée dans le canton en termes de formation. Il faut en effet savoir qu'au niveau des hautes écoles, la concurrence entre les écoles est rude. Des accords inter-cantonaux règlent les flux financiers et les étudiants ont le choix, par exemple dans le cadre de la formation pour devenir enseignant primaire, entre une quinzaine d'institutions sur le territoire suisse. Il y a plus de 10 ans, le débat pour la localisation de la HEP fut ardu.

Pour Patrice Clivaz, lui-même ressortissant du Centre du Valais, le constat est clair : la localisation à Saint-Maurice est excellente. Pour les Vaudois et les Fribourgeois du sud, Saint-Maurice est parfaitement située. Aucun de ces dizaines d'étudiants hors canton que la HEP accueille ne viendrait à Sion.



Le corps de bâtiment construit au nord pour remplacer les containers et stabiliser le bâtiment

Saint-Maurice participe de manière très active à cet investissement puisque la ville paie 20 % du montant total de l'investissement soit environ Fr. 400'000.-. Les dispositions légales cantonales déterminent cette « subvention » de la ville au canton, une dépense liée.

DEVELOPPER DE NOUVEAUX PRODUITS

Si depuis 2001, la HEP-VS assure la formation des enseignants du primaire, depuis 2005, c'est celle des enseignants du secondaire et des enseignants spécialisés que la HEP accueille également. Les détenteurs d'un bachelor académique universitaire peuvent ainsi, par exemple, y suivre une formation qui les conduit à un master pour l'enseignement au secondaire. Des didacticiens valaisans de nos collèges, comme bien entendu quelques uns du Collège de l'Abbaye, forment donc leurs futurs collègues, garantissant la qualité reconnue de l'école valaisanne. Jusqu'à présent, ces formations du secondaire étaient effectuées hors canton et la mise en place des HEP a permis au Valais de se profiler sur ce segment.

Créer une nouvelle voie de formation, créer de l'emploi et de la valeur ajoutée intellectuelle, générer de la fiscalité valaisanne et assurer le maintien et le retour de jeunes compétences dans le canton n'est jamais tâche facile et inévitablement, cela conduit parfois à certaines discussions. Avec l'appui

de toute la population agaunoise, la HEP veut essayer de répondre aux exigences toujours plus pointues des hautes écoles qui font qu'une HEP se situe au même niveau légal qu'une HES, une université ou l'EPFL.

C'est une chance pour une communauté comme celle de Saint-Maurice et la Direction de la HEP profite de cet article pour remercier le voisinage de la HEP de sa compréhension par rapport aux désagréments occasionnés par les travaux et dit sa gratitude à tous les commerçants et habitants de la commune qui de près ou de loin, entre Brigue et Agaune, ont à faire avec les 420 étudiantes et étudiants immatriculés à la HEP et les 150 collaboratrices et collaborateurs qui figurent à l'organigramme de l'école.



*M. Patrice Clivaz,
Directeur de la HEP
de Saint-Maurice*

Site archéologique du Martolet

Une couverture hors du commun



Damien Revaz
Président de la Municipalité

Les importantes campagnes de fouilles archéologiques entreprises ces dernières années à proximité immédiate de l'Abbaye nécessitaient une protection efficace, respectueuse et mettant en valeur les vestiges découverts sur le site.



Accrochée à la falaise, la nouvelle couverture inaugurée le 17 septembre dernier.

PETIT RAPPEL HISTORIQUE

A la fin du III^{ème} siècle, une légion romaine venue de Thèbes en Egypte et conduite par le Primicier Maurice donne le témoignage du martyr sur la plaine de Vérolliez. Les soldats refusent d'offrir des sacrifices païens, de reconnaître l'empereur comme un dieu et de persécuter les chrétiens.

Vers l'an 380, Saint Théodule, premier évêque du Valais, fait construire une église funéraire au pied de la falaise, sur l'emplacement d'un cimetière romain. Il y dépose les précieuses reliques des martyrs. En 515, le roi burgonde Sigismond y fonde l'Abbaye de St-Maurice et agrandit le chœur de la première église pour accueillir une communauté de moines.

LES FOUILLES

D'importantes campagnes de fouilles mettent au jour des vestiges d'une grande importance et permettent de découvrir les restes des basiliques successives du IV^{ème} au XI^{ème} siècle. On peut ainsi lire dans la pierre ce qui s'est passé au cours des siècles.

Les fouilles archéologiques du Martolet ont commencé avec le chanoine Pierre Bourban il y a plus de cent ans. La découverte des anciennes basiliques suscita un grand intérêt en Suisse et à l'étranger.

Les fouilles sont reprises par M. Louis Blondel, archéologue cantonal, au milieu du XX^{ème} siècle. Il étend les recherches sur l'emplacement de l'église actuelle et établit un premier plan général.

Dès 1995, une nouvelle campagne de fouilles est entreprise par le Service archéologique de l'Etat du Valais. M. Hans-Jörg Lehner protège, par une couverture provisoire, le chœur de l'église carolingienne abritant le tombeau de saint Maurice.

Dès 1998, Mme Alessandra Antonini poursuit les recherches avec le concours des Commissions fédérale et cantonale d'archéologie et procède à la datation des assises des anciennes constructions de manière précise.

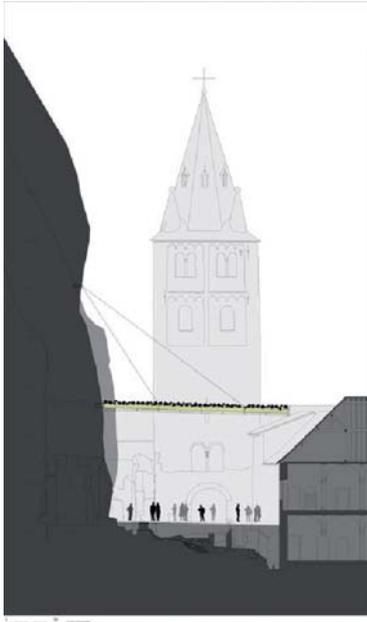
LA COUVERTURE ET LA MISE EN VALEUR

Au terme de ces travaux, se pose la question de la conservation, de la protection et de la valorisation du site du Martolet. La construction d'un toit suspendu recouvrant l'ensemble des vestiges s'est imposée comme la solution la meilleure pour la conservation du site.

Les travaux de couverture sont terminés depuis peu et la nouvelle structure a été inaugurée le 17 septembre dernier. Le site archéologique est désormais couvert et protégé par une vaste toiture translucide accrochée au rocher.

La toiture confère à l'intérieur une ambiance de calme et de recueillement. Elle est située au-dessus des constructions existantes, afin de maintenir le dialogue entre les façades des bâtiments et la paroi rocheuse. La toiture est l'œuvre de l'architecte Laurent Savioz et de l'ingénieur Pierre Boisset.

Le système statique de la toiture est constitué de 11 poutres principales. Chacune est fixée au rocher dans deux forages de 110 mm de diamètre et soutenue par deux paires de haubans, ancrés très haut dans la paroi rocheuse.



Au-dessous de cette structure est fixée une couverture translucide. Au-dessus de la structure porteuse, un filet en câble d'acier est tendu et chargé de pierres, à raison de 160kg/m². Ces pierres ont pour but d'une part d'éviter à la toiture d'être soulevée par des rafales de vent – pouvant atteindre 120 km/h – et, d'autre part, de tamiser la lumière tout en laissant percevoir la silhouette du clocher.

Reste encore à mettre les fouilles en valeur et à réaliser le projet muséographique. Ce dernier vise à créer un nouveau parcours de visite, basé sur les contenus identifiés par les archéologues et les historiens.

Un passage au trésor permettra de mieux comprendre comment ces lieux ont été habités, ornés et vénérés aux époques mérovingienne, carolingienne, romane et gothique. Le parcours comprendra aussi la visite de la basilique actuelle, construite dans l'axe nord-sud entre 1614 et 1624 pour s'éloigner du rocher. Le projet muséographique a été conçu par Museum Développement Sàrl.

La planification et l'avancement des travaux dépendront des recherches de fonds.

(source : dossier de recherche de fond, Museum Développement Sàrl).

Photos : Alexandre Schafer

Du projet...

... à la réalité.

La structure translucide et les pierres disposées au-dessus de celle-ci offrent un éclairage tamisé et une perspective inédite sur le clocher de la basilique.



Des vestiges d'une grande importance, méritant d'être protégés et mis en valeur.



Ramassage des objets encombrants « Sous le Scex »

Nouveaux horaires et rappel des consignes

Marie-Claire Rappaz,
Conseillère municipale



Dès le 1er novembre 2009, la place de ramassage des objets encombrants sera ouverte comme suit :

- tous les samedis matins de 9h00 à 11h00
- le mercredi de 17h00 à 18h00 durant l'horaire d'hiver
- le mercredi de 17h00 à 19h00 durant l'horaire d'été

Objets pouvant être déposés

OBJETS ENCOMBRANTS

- Mobilier en bois (tous les meubles doivent être démontés)
- Matelas et sommiers
- Skis, postes de TV et radio, jouets
- Débris de vitres, miroirs, vaisselle
- Moquette, tapis, plexiglas
- Déchets de bois d'une longueur maximale de 1m.50
- Bonbonnes en verre, tonneaux en bois et en plastique

FERRAILLE

- Lave-linges*, lave-vaisselles*, cuisinières*
- Fûts en métal (exempts de tout résidu solide ou liquide)
- Déchets de fer et acier, tôle
- Bicyclettes, cyclomoteurs
- Jantes de voiture SANS LES PNEUS
- Climatiseurs
- Réfrigérateurs*, congélateurs*
- Petits appareils électroménagers

DIVERS

- Papier, PET, verres, capsules Nespresso

* Pour ces appareils, une taxe administrative de Fr. 33.- sera perçue.

L'évacuation des réfrigérateurs et cuisinières peut s'effectuer gratuitement par :

- Trottet Récupération, Collombey, 024 472 72 02
- Bader Charles, Martigny, 027 722 54 08
- Cablofer SA, Bex, 024 463 19 51

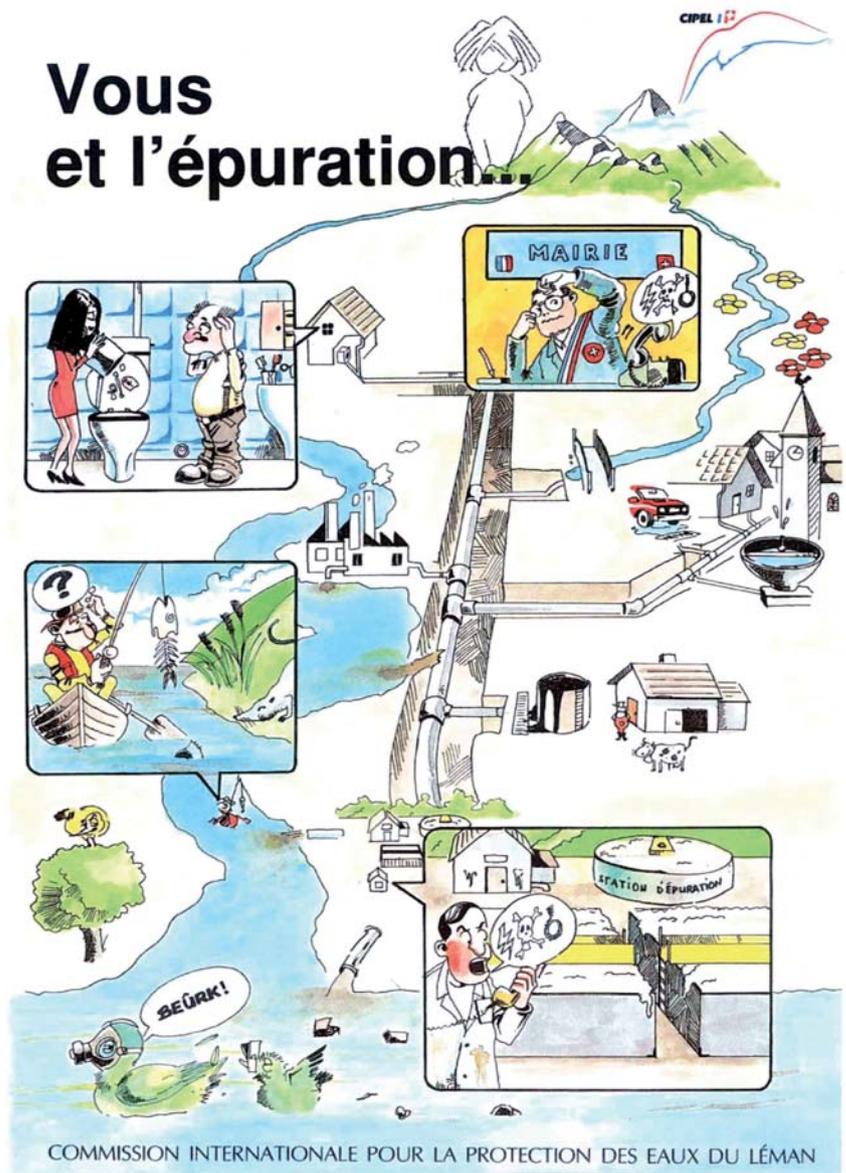
Ne sont pas acceptés :

- Extincteurs, bonbonnes de gaz (à rendre aux fournisseurs)
- Déchets de démolition et inertes, gravats

Les entreprises ne sont pas autorisées à déposer leurs objets encombrants, ceux-ci doivent être évacués par leurs soins.

Un geste pour l'environnement

Vous et l'épuration...



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES EAUX DU LÉMAN



Vous pouvez obtenir plus de renseignements pour la protection des cours d'eau et du Lac Léman auprès de la CIPEL (Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman) www.cipel.org, qui a mis gracieusement à notre disposition la petite bande dessinée ci-dessus.

Nouveau cycle d'orientation de Saint-Maurice

L'aboutissement du projet

Tambour battant, le projet de construction d'un nouveau Cycle d'orientation et de bâtiments communaux avance à un bon rythme, selon le calendrier fixé.



Philippe Dubois
Vice-président de la
Municipalité

Dès 2006, l'impulsion donnée à ce dossier par la municipalité de St-Maurice et la commission scolaire régionale a posé le calendrier d'avancement des travaux. La première année fût consacrée à l'étude de diverses variantes, entre rénovation, construction à neuf partielle et nouveaux bâtiments. Le Département de l'éducation (DECS) a donné son feu vert pour une construction à neuf subventionnée à hauteur de 30% environ.

2007 a permis d'organiser le programme de construction de base et déterminé la municipalité de St-Maurice à intégrer à ce projet conséquent une salle de sport double (à louer au CO et EPP-A), une place de fête couverte, une salle de spectacle (en remplacement du Roxy), un dojo pour le judo-club ainsi qu'un bâtiment pour accueillir l'école préprofessionnelle et alternance (EPP-A).

L'année suivante a vu se dérouler une large consultation des sociétés locales et des riverains. Le concours d'architecte et la désignation du bureau lauréat MCM de Lausanne a couronné cette première étape de trois ans.

LA PHASE DU PROJET

Dès le début 2009, les architectes et ingénieurs se sont mis au travail afin de dessiner le programme définitif de construction et peaufiner la préparation du devis général. Cela est nécessaire au calcul des coûts de fonctionnement futurs et surtout à la réalisation des démarches auprès des 8 communes partenaires afin d'obtenir le cautionnement du crédit définitif de construction au début 2010.

L'exercice 2009 a concentré l'action des protagonistes de ce dossier sur la définition des détails du projet. Il a été décidé d'organiser la salle de spectacle en 2 configurations : en gradins de 240 places et sous la forme d'un cabaret-théâtre de 120 places avec tables (voir ci-dessous). Une cantine scolaire de 240 places avec cuisine professionnelle, servira de foyer pour la salle de spectacle. Toutes les sociétés

locales se sont vues présenter les détails du projet et ont pu formuler leurs remarques et observations.

De leur côté, les professeurs ont « dessiné » leurs salles de classes et les aménagements techniques et leur équipement. La visite de nombreux collèges et écoles en Suisse romande a orienté les architectes et la commission de construction.

Le montant de l'investissement total pour ce projet est de l'ordre de 35 à 40 millions de francs.

Au nouveau dojo sont venus s'ajouter un mur de grimpe et une salle de force (muscultation, stretching, etc.). La mise à disposition du public de cette nouvelle offre doit encore faire l'objet d'un projet. Qui gèrera le tout ? Qui aura accès à ces installations, à quel prix et selon quelle formule ? Tout reste à définir.

Au début du mois de juillet 2009, une délégation de la municipalité a rencontré M. Claude Roch, Conseiller d'Etat en charge du DECS. La qualité des arguments déposés a permis de convaincre M. Roch et ses services de la nécessité pour l'Etat du Valais d'investir dans le projet d'EPP-A. Cinq millions devraient donc être consacrés par le canton à la construction d'une nouvelle EPP-A. Nous attendons confirmation formelle de ces engagements.

LES PROCHAINES ETAPES

La mise à l'enquête publique du projet doit intervenir au début de l'année 2010. Les travaux devraient quant à eux débiter à la fin juin 2010. La fin du chantier est toujours prévue pour juin 2012.

A cette échéance, St-Maurice et ses 7 communes partenaires disposeront d'un nouveau CO et d'une EPP-A modernes, fonctionnels et adaptés à leurs besoins. La ville aura complété ses infrastructures sportives, sociales et culturelles, faisant d'elle une des cités les mieux loties du canton. La qualité de vie ainsi offerte à tous les citoyens et citoyennes, étudiants et professeurs fera qu'ils seront heureux d'y vivre !

En avant pour la dernière phase : la réalisation.



Les deux configurations de la salle de spectacle : à gauche 240 places « théâtre », à droite 120 places « cabaret ».

Le calendrier

Novembre 2008

Concours d'architectes
Crédit d'étude de Fr. 650'000.- cautionné par la ville de St-Maurice. Acceptation par le Conseil Général

Janvier à décembre 2009

Finalisation projet par le bureau d'architectes MCM
Etude de détail sur programme de construction
Calcul du devis général pour obtention crédit définitif
Recherche de solutions pour loger 9 salles de classes provisoires durant le futur chantier

Mars 2009

Présentation du projet aux présidents de communes du district

Mai 2009

Présentation du projet aux sociétés locales
Visites bâtiments scolaires en Suisse romande

Juin 2009

Acceptation du cautionnement total du crédit d'étude de Fr. 2'000'000.- par le conseil général de St-Maurice

Juillet 2009

Négociations avec le DECS (Département éducation, culture et sports) pour le financement bâtiment EPP-A par l'Etat du Valais
Attribution de mandats :
Kurmman et Cretton SA à Monthey : ingénieur civil et parasismique
Technoservice Sa à Martigny : ingénieur technique chauffage, ventilation et sanitaire
Lami SA à Martigny : électricité
Hydrogéologie, ingénierie cuisine, ingénierie façades

Janvier 2010

Présentation du projet définitif avec devis général aux 8 législatifs communaux du district pour cautionnement du crédit de construction.
Reprise du crédit d'études.
Mise à l'enquête publique du projet
Présentation du projet aux futurs usagers

Printemps 2010

Décision du Conseil d'Etat et décret du Grand Conseil pour subventionnement du projet

Juin 2010

Début du chantier

Juin 2012

Fin du chantier



Principales décisions du Conseil municipal

Durant les deuxième et troisième trimestres 2009, le Conseil municipal a siégé à 9 reprises, séances au cours desquelles il a notamment pris les décisions suivantes :

Autorités communales

Sur proposition des parrains de la liste PDC, le Conseil municipal a élu Mme Catherine Costa et M. Lucien Steiner au Conseil général, en remplacement de Mlle Charlotte Castagna et Bernard Allet, démissionnaires.

Administration communale

Afin de préparer la nouvelle organisation de l'administration communale, rendue notamment nécessaire par le prochain départ à la retraite de 3 employés, le Conseil municipal a mandaté la HES-SO Valais pour la réalisation d'un audit dont le rapport est attendu pour la fin de l'année. Les conclusions de l'audit seront rendues publiques.

Le Conseil municipal a également engagé M. Amado Gonzales en qualité de stagiaire et nommé Mme Sandrine Aymon au poste de substitut du teneur de cadastre.

Finances

Le Conseil municipal a accepté les comptes et le rapport de gestion 2008 et soumis ces deux objets au Conseil général.

Aide à la formation

Le règlement communal d'aide à la formation ayant été homologué en janvier 2009 par le Conseil d'Etat, le Conseil municipal a approuvé le barème de calcul permettant l'application dudit règlement.

Scolarité

Afin de palier à la démission du titulaire, le Conseil municipal a désigné Alain Grandjean au poste de directeur des écoles primaires et enfantines et nommé Samuel Darbellay en qualité d'adjoint.

Le Conseil municipal profite de la présente publication pour réitérer ses plus vifs et sincères remerciements à M. François Mottet qui a assumé cette charge avec dévouement et compétence pendant 25 ans.

Répondant à une demande de la Commune de Mex, le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière pour un nouveau projet de collaboration entre les écoles primaires et enfantines de Mex et St-Maurice.

Dans le cadre du projet de nouveau CO, le Conseil municipal a accepté de cautionner un emprunt contracté par l'Association du Cycle d'Orientation régional de St-Maurice (Fr. 1'350'000.-) et soumis cet objet au Conseil général.

Environnement

En application de la législation relative à la

protection de l'environnement, le Conseil municipal a ordonné à une entreprise d'évacuer les déchets accumulés sur sa parcelle dans une décharge autorisée et à une autre d'évacuer des épaves de véhicules.

Le Conseil municipal a accepté la modification des horaires et la réorganisation de la déchetterie communale sise sous le Scex.

Adjudications

Le Conseil municipal a adjugé les travaux suivants :

- réalisation d'une conduite d'alimentation en eau potable à Coutaz SA pour un montant de Fr. 130'830.-

- élagage et débroussaillage au Triage forestier de la Cime de l'Est pour un montant de Fr. 10'800.-

- entretien annuel des terrains de sport à l'entreprise Terrasport SA pour un montant de Fr. 6'267.-

- travaux de protection de la falaise des Fingles au consortium Cheseaux et Gianinetti pour un montant de Fr. 95'404.-

- réfection d'une partie du pavage de la Grand-Rue à l'entreprise Routes et Revêtements SA pour le montant de Fr. 19'437.-

- fourniture et pose de la conduite de l'Av. du Midi à l'entreprise Coutaz SA pour un montant de Fr. 45'148.-

- mandat d'ingénieur complémentaire pour les digues du Mauvoisin à Moret Associés SA pour le montant de Fr. 92'807.-

- travaux de réalisation des digues du Mauvoisin (complément) à l'entreprise Bofetti SA pour un montant de Fr. 997'679.-

Autorisations d'exploiter (patentes)

Le Conseil municipal a accordé les autorisations d'exploiter suivantes :

- Relais du Bois-Noir (M. Jian Li)
- Ecu du Valais (M. Olivier Gilgen)
- Café de la Place (M. David Robert)
- Le P'tit Trot (M. Léo Tscherry)
- New-York Bar (Mme Ornella Orpelli)

Autorisations de construire

Le Conseil municipal a délivré les autorisations de bâtir suivantes :

- 9 villas
- 1 halle artisanale
- 9 cabanons de jardins ou petites constructions diverses
- 13 modifications de bâtiments existants
- 2 installations de capteurs solaires
- 1 enseigne

Travaux publics

Le Conseil municipal a adopté le cahier des charges du concours d'aménagement pour les giratoires du Mauvoisin et de Lavey et désigné le jury dont le président est Jean-Jacques Rey-Bellet.

Le Conseil municipal a nommé M. Julien Puttalaz en qualité de remplaçant du responsable du service des travaux publics.

Tourisme & Manifestations

Le Conseil municipal a accepté le principe d'organiser la Fête nationale 2010 sur le Pont de Lavey en collaboration avec la Commune de Lavey-Morcles.

Le Conseil municipal a alloué une subvention de Fr. 10'000.- pour la réalisation du chemin didactique « Château – Grotte-aux-Fées ».

Culture

Constatant la situation financière délicate de la fondation du Théâtre du Martolet, le Conseil municipal a accepté de lui accorder un soutien supplémentaire extraordinaire de Fr. 35'000.- pour l'année en cours.

Le Conseil municipal a en outre accepté d'accorder un soutien financier au Souffle d'Assise pour le 800e anniversaire de l'Ordre Franciscain, aux Tréteaux du Parvis pour leur 25 ans, au Festival de philosophie pour son édition 2009 et à la Fondation des archives historiques de l'Abbaye pour l'organisation d'un colloque sur le personnage de Saint Maurice.

Sécurité

Répondant à une sollicitation des communes voisines, le Conseil municipal a accepté une collaboration avec la police du Salentin prévoyant la présence à 30% d'une agente de ladite police au sein du corps de la police municipale.

Le Conseil municipal a adopté le nouveau règlement communal sur l'état major communal de crise et décidé de soumettre cet objet au Conseil général.

Garderie

L'Association de la Garderie Boule de Gomme cessant ces activités le 31 décembre 2009, le Conseil municipal a décidé de reprendre les activités, les contrats et le personnel de l'association à partir du 1er janvier 2010.

Energies

Le Conseil municipal a préavisé favorablement une participation à hauteur de Fr. 750'000.- au projet de géothermie profonde (AGEPP, voir p. 4) à Lavey-Les-Bains.

Sur proposition d'un bureau spécialisé, le Conseil municipal a adopté les tarifs électriques et le timbre basse-tension 2010.

Urbanisme

Le Conseil municipal a confirmé sa volonté de réaliser durant la présente législature les travaux de réaménagement de l'Av. d'Agaune. Un mandat a été octroyé au bureau GRB SA pour l'analyse des travaux en sous-sol à prévoir pendant la réfection de l'Av. d'Agaune.